
SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS

L'Union Départementale FO 93 apporte son soutien plein et entier à la mobilisation des parents et des enseignants de Seine-Saint-Denis qui, depuis 4 semaines, sont massivement mobilisés pour exiger un « plan d'urgence 93 » pour l'école publique et pour exiger le retrait des mesures « choc des savoirs ».

Comme l'a écrit le SNFOLC 93 (Syndicat Force Ouvrière des Lycées et Collèges de notre département), en publiant leurs décrets et arrêtés le 17 mars, les ministres Attal et Belloubet ont décidé de « *Confirmer le tri social qui organise la sélection des élèves en difficultés dès la fin du CM2 pour les diriger directement vers l'échec au DNB, les classes « prépa-lycées » et la sortie du système scolaire avec le SNU et l'armée qui tendront les bras.* ».

L'Union Départementale FO 93 ne peut que s'indigner de cette ségrégation scolaire qui frappera particulièrement en Seine-Saint-Denis les jeunes issus des quartiers populaires.

Après Parcoursup et la sélection à l'entrée à l'université, après les coups portés aux baccalauréat national qui visent à interdire aux jeunes de notre département d'avoir accès à un diplôme ouvrant droit à s'inscrire dans les universités et filières universitaires de leurs choix, la mise en place des groupes de niveaux vise à stigmatiser encore plus les jeunes en difficulté scolaire et à leur interdire d'autres horizons que l'exploitation ou l'armée.

L'Union Départementale FO 93 dénonce, avec les parents et les enseignants mobilisés, avec ses syndicats de la FNEC FP FO 93 :

- les politiques d'austérité qui, en matière d'école, se traduisent par le non remplacement trop systématique des enseignants absents,
- les sur-effectifs dans les classes,
- le non accompagnement par des AESH des élèves en situation de handicap qui disposent pourtant de notifications d'AESH,

- le manque de place dans les instituts spécialisés pour tous les jeunes qui en ont besoin, le manque de personnels dans les vie scolaire,
- le manque de personnels médico-sociaux, des bâtiments délabrés, insalubres ou qui ne permettent pas aux jeunes et aux personnels de travailler dans des conditions acceptables.

C'est pourquoi l'Union Départementale s'adresse au préfet de Seine-Saint-Denis, représentant de l'Etat dans notre département, ainsi qu'au 1^{er} ministre, à la ministre de l'Education Nationale, pour exiger :

- **La satisfaction immédiate de l'ensemble des revendications inscrites dans le plan d'urgence pour l'école en Seine-Saint-Denis,**
- **L'abrogation des décrets et arrêtés organisant le tri social et la ségrégation scolaire de nos jeunes, via les dispositifs « groupes de niveau » en collège et « classe prépa-lycée » au lycée.**

Bobigny, le 22 mars 2024.